



Demande de carte Pro Pass Tourisme®

CONVENTION

Pour recevoir une carte Pro Pass Tourisme,® les professionnels du tourisme du Nord s'engagent à respecter le contenu de cette convention.

Entre

Le Comité Départemental du Tourisme du Nord,
Association loi 1901
6 rue Gauthier de Châtillon
B.P. 1232
59013 LILLE Cédex
Téléphone 03.20.57.59.59
Mail protourisme@cdt-nord.fr
Site Professionnel www.pro-cdt-nord.com
Site Internet www.cdt-nord.fr
Autorisation n° 0595012821

délivrée par la préfecture du Nord

d'une part

Et

Nom/raison sociale

Adresse

Téléphone :

E-mail :

Site Internet

Représenté par :

Personne à contacter :

d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE I-LA DUREE

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans et sera renouvelée par tacite reconduction.
Elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, en cas de manquement à l'une des clauses de la convention, par courrier.

ARTICLE II - Obligations du CDT du Nord

Le comité Départemental du Tourisme s'engage à :

- coordonner et promouvoir le réseau Pro Pass Tourisme®,
- mettre en ligne sur son site Internet professionnel www.pro-cdt-nord.com les coordonnées et informations concernant les sites touristiques adhérents, dans le Nord et le Pas-de-Calais,
- garantir le contrôle et la diffusion de la carte (le CDT se réserve le droit de refuser l'adhésion d'un demandeur n'ayant pas le profil recherché).

ARTICLE III - Obligations du détenteur de la carte

Le bénéficiaire s'engage à :

- être un professionnel du Tourisme (Président, Directeur d'Office de Tourisme ou Syndicat d'initiative, Agent d'Accueil et de renseignements, Conservateur, Restaurateur, Hôtelier, etc)
- ne pas prêter sa carte (celle-ci est nominative) : une pièce d'identité pourra être demandée,
- prévenir et retourner sa carte au CDT en cas de démission, licenciement, fin de contrat, ou changement de poste (s'il n'est plus en contact direct avec le touriste),
- s'inscrire sur la mailing-list du site professionnel du CDT, www.pro-cdt-nord.com, pour recevoir le 15 de chaque mois «Touristiquement Nord»; la lettre électronique à destination des professionnels du tourisme,
- à ne pas avoir un contrat de travail de moins d'un an.

Fait en deux exemplaires, à
Le

Le Comité Départemental du Tourisme
du Nord.

Nom de la structure :

Nom du responsable :

(signature et qualité, précédées de la mention « lu et approuvé »)